

Questions orales

juges, le moment où ils l'ont dit et la façon dont ils l'ont dit, et non les propos que les ministres ont tenus entre eux.

Des voix: Bravo!

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—LA QUESTION DES DÉMARCHES DE MINISTRES AUPRÈS DE MAGISTRATS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Venons-en aux faits. Les associations d'avocats de l'Ontario et du Québec ont dit que, mis à part les éventuelles interventions dans le cours de la justice, les ministres qui ont communiqué avec les juges ont enfreint une règle essentielle. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles sanctions il compte prendre contre ces ministres et quand il compte faire une déclaration à ce sujet?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ce que j'étais en train de dire au député dans ma première réponse—et la deuxième suit—c'est que, en parlant entre eux, les ministres n'avaient enfreint aucune règle que je sache. S'ils l'avaient fait...

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Il doit arriver souvent que des ministériels discutent...

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Pourquoi ont-ils peur de le dire?

M. Trudeau: C'est là ma réponse, monsieur l'Orateur.

M. Alexander: Elle n'est pas très valable.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Vous avez enfreint une règle cardinale.

Une voix: Nommez le cardinal.

M. Fairweather: Je peux nommer le cardinal. Il est avec la reine, Harold Wilson et le pape...

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: ... qui semblent intervenir dans l'évolution de la constitution canadienne.

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—L'OPPORTUNITÉ D'UN COURS DE RATTRAPAGE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE À L'INTENTION DE CERTAINS MINISTRES

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir, en attendant le rapport du juge en chef—et la décision de tenir ou non la chose secrète appartient, semble-t-il, au cardinal—si le premier ministre compte faire suivre à ses collègues du cabinet un cours de rattrapage en matière d'éthique juridique et ministérielle inspiré d'un excellent discours du professeur Lederman, prononcé à la conférence des juges à Toronto la semaine dernière et qui aurait mérité une bien plus grande publicité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il me semble que cette question s'adresse à la tribune plutôt qu'à moi.

[M. Trudeau.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

INDE—LA REPRISE DU PROGRAMME D'AIDE NUCLÉAIRE ET LA QUESTION DES GARANTIES CONTRE LES TESTS D'EXPLOSION D'ENGINS NUCLÉAIRES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans l'espoir qu'il sera mieux informé que le premier ministre sur tout accord ou sur tout accommodement intervenu entre l'Inde et le Canada à propos de la reprise de l'aide nucléaire.

Le ministre peut-il nous dire clairement quelles dispositions ont été prises à New Delhi par le conseiller politique du premier ministre et si un accord est intervenu permettant de s'assurer que l'Inde s'abstiendra de faire éclater tout engin nucléaire aussi longtemps que ses réacteurs seront en service et pas seulement durant les quinze mois que dureront les travaux de construction du réacteur de Rajasthan, comme les premiers rapports semblent l'indiquer?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, certes je n'en sais pas plus long que le premier ministre sur ce chapitre mais je peux dire au député que nos négociateurs à New Delhi, sous la direction de Michel Dupuy, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, sont arrivés à certaines ententes avec les négociateurs indiens. Ces ententes seront soumises à mon approbation personnelle et à celle du cabinet. Avant que nous n'ayons pu étudier le rapport qui me sera présenté, je ne trouve pas qu'il soit très opportun ni très utile de rendre compte à la Chambre d'ententes qui ne seront peut-être jamais ni approuvées ni mises en vigueur.

● (1440)

LA FOURNITURE D'AIDE NUCLÉAIRE ET LA QUESTION DE L'ADHÉSION AU PACTE DE NON-PROLIFÉRATION—LE RISQUE DE CONTRADICTION

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre expliquerait-il la décision de son gouvernement au sujet de la ratification du traité de non-prolifération comme condition préalable pour accorder de l'aide dans le domaine nucléaire. Hier soir, au cours du débat sur la motion d'ajournement, son secrétaire parlementaire a fait deux déclarations, dont voici la première:

L'adhésion au traité de non-prolifération n'est pas une condition préalable absolue aux échanges nucléaires à caractère commercial avec d'autres pays.

Plus tard, l'honorable député a déclaré:

Toutefois, l'adhésion au traité de non-prolifération est une condition préalable à l'échange bilatéral entre les gouvernements d'aide au développement dans le domaine nucléaire.

Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre que, lorsque le Canada pense profitable d'exporter des ressources nucléaires, il va colporter sa technologie nucléaire à travers le monde sans égard pour les conséquences morales et politiques de ces ventes? Dans la négative, pourquoi avoir deux poids deux mesures?